



DEPARTEMENT DE LA MANCHE

Commune de VAINS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 23 FÉVRIER 2015

Le vingt-trois février deux mille quinze à vingt heures trente minutes, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni en mairie de Vains, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Olivier DEVILLE, Maire.

Présents, membres excusés et pouvoir :

THÉAULT Chantal	MONTÉCOT Sandrine, excusée pouvoir à MJ MANNEHEUT	MIMART Sylvain
MANNEHEUT Marie-Josèphe	JOUENNE Abel	DEVILLE Olivier
GUISSE Édith	LECHARTIER Sébastien	CLÉMENT Patrick
HERNOT Valérie	DADU Jacques	FAGUAIS François
GEERTS Danièle,	LECOLAZET Didier	HEUDES Thierry

Secrétaire de séance : *Élu conformément à l'article L.2121-15 du CGCT* : Mme Chantal THÉAULT

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 15

Convocation : 18/02/2015

Affichage : 27/02/2015

ORDRE DU JOUR

- Compte rendu des décisions prises par le maire en vertu des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Service de l'eau :
 - Approbation du Compte de Gestion
 - Approbation du Compte Administratif 2014
 - Adoption du Budget Primitif 2015
- Finances :
 - Approbation du Compte de Gestion 2014
 - Approbation du Compte Administratif 2014
 - Affectation de résultat
 - Adoption du Budget Primitif 2015
 - Principaux investissements 2015
- Syndicat Départemental d'Eau de la Manche (SDEAU50)
 - Modification des statuts

- Intercommunalité :
 - Adhésion au groupement de commande réfection de voirie
- Urbanisme :
 - Droit de Prémption Commercial
- Questions diverses :

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Les procès-verbaux des séances du 19 janvier 2015 est adopté à l'unanimité des suffrages.

Compte rendus des décisions prise en vertu des dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Aucune décision n'a été prise en vertu des dispositions de l'article L2122-22 du CGCT

Service de l'eau : Approbation du Compte Administratif 2014 (délibération n°2015 02 23-01)

M Deville sort afin que l'assemblée délibérante puisse procéder à l'approbation du Compte Administratif 2014,

Siégeant sous la Présidence de M Clément,

Entendu l'exposé sur les conditions d'exécution du Budget annexe de l'eau de l'exercice 2014,

Après s'être fait présenter les documents budgétaires de l'exercice considéré, qui sont conformes au Compte de gestion établi par le comptable de la commune,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le Compte administratif 2014 qui peut se résumer ainsi :

	Section d'exploitation	Section d'investissement
Mandats émis	105 997.43 €	38 092.00 €
Titres émis	134 828.79 €	14 926.04 €
Restes à réaliser		0 €

DÉCLARE toutes les opérations de l'exercice 2014 définitivement closes et les crédits annulés.

Service de l'eau : Approbation du Compte de Gestion 2014 (délibération n°2015 02 23-02)

Après s'être fait présenter le budget annexe du service de l'eau de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 ;

Après s'être assuré que le compte de gestion établi par le receveur reprenait l'ensemble des écritures et opérations comptables de l'exercice 2014

Le conseil municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part puisqu'il est le reflet exact du compte administratif précité.

Service de l'eau : Adoption du Budget Primitif 2015 (délibération n°2015 02 23-03)

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le budget primitif 2014 qui s'équilibre
 En section d'exploitation à 150 706 €
 En section d'investissement à 92 454 €

Finance : Approbation du Compte de Gestion 2014 (délibération n°2015 02 23-04)

Après s'être fait présenter le budget principal de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné ;

Après s'être assuré que le compte de gestion établi par le receveur reprenait l'ensemble des écritures et opérations comptables de l'exercice 2014

Le conseil municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part puisqu'il est le reflet exact du compte administratif précité

Finance : Approbation du Compte Administratif 2014 (délibération n°2015 02 23-05)

Siégeant sous la Présidence de MME MANNEHEUT,

Entendu l'exposé sur les conditions d'exécution du Budget principal de l'exercice 2014,

Après s'être fait présenter les documents budgétaires de l'exercice considéré, qui sont conformes au Compte de gestion établi par le comptable de la commune,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le Compte administratif 2014 qui peut se résumer ainsi :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Mandats émis	454 149,85 €	101 362,47 €
Titres émis	460 344,61 €	128 331,07 €
Restes à réaliser		Dépense : 8 460 €
Restes à réaliser		Recette : 4 500 €

DÉCLARE toutes les opérations de l'exercice 2014 définitivement closes et les crédits annulés.

Finance : Affectation de résultat 2014 : budget principal (délibération n°2015 02 23-06)

Le Conseil Municipal vote l'affectation de résultat suivante :

Section recettes d'investissement : article d'imputation 1068 : **65 592 €**

Finance : Adoption du Budget primitif 2015 (délibération n°2015 02 23-07)

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le budget primitif 2014 qui s'équilibre
En section fonctionnement à 527 089 €
En section investissement à 140 092 €

Les principaux programmes d'investissements sont :

- *Travaux d'accessibilité bâtiments : 10 000€*
- *Travaux d'accessibilité voirie : 10 000€*
- *Travaux sécurisation Saint Léonard : 15 000€*

Syndicat Départemental d'Eau de la Manche (SDEAU50) : Modification des statuts (délibération n°2015 02 23-08)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que lors de son assemblée générale en date du 10 octobre 2014, le comité syndical du SDEAU50 a délibéré favorablement à l'unanimité pour une évolution de ses statuts portant sur :

- 1 – L'intégration de l'assistance et de la maîtrise d'ouvrage du transport d'eau en gros dans la compétence générale
- 2 – Le financement par le SDEAU50 des axes d'intérêt départemental structurants inscrits dans le schéma départemental
- 3 – La possibilité d'une participation financière du SDEAU50 sur des projets secondaires de sécurisation définis dans le schéma départemental (connexions secondaires, forage de sécurisation lorsqu'aucune interconnexion est possible) et engagés sous maîtrise d'ouvrage des collectivités concernées.
- 4 – L'identification de la participation du SDEAU50 directement sur les factures d'eau.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur l'évolution des statuts du SDEAU50.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 14 voix pour et une abstention, d'approuver la modification des statuts du SDEAU50 validée par son comité syndical du 10 octobre 2014.

Intercommunalité : Adhésion au groupement de commande « Réfection de voirie 2015 » (délibération n°2015 02 23-09)

M le Maire indique que la communauté de communes Avranches – Mont Saint Michel propose aux communes d'adhérer au groupement de commande pour la réfection de voirie.

Considérant que la commune n'a pas programmé de travaux de voirie en 2015,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas adhérer cette année au groupement de commande « réfection de voirie 2015 ».

Droit de Prémption Commercial (délibération n°2015 02 23-10)

Mme Théault rappelle la présentation du dossier de saisine des Chambres Consulaires pour l'instauration du Droit de Prémption Commercial. Elle sollicite le conseil municipal pour valider ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de valider le dossier de saisine des chambres consulaires pour l'instauration du Droit de Prémption Commercial et dit de l'annexer au projet de délibération proposé lors de la séance du 22 septembre 2014.

Questions diverses

Barge : Une barge d'une entreprise réalisant des travaux au Mont St Michel a dérivé lors de la marée du jour et s'est échouée face à l'Ecomusée.

Organisation des élections départementales : le 22 et 29 mars 2015. M le Maire indique qu'il mettra à disposition des élus municipaux le planning de permanence du bureau de vote et invite les membres du conseil municipal à s'inscrire en vue du déroulement du prochain scrutin.

Dossier urbanisme : Mme Théault informe le conseil municipal des différents projets d'urbanisme instruits ou en cours d'instruction.

Route du Bourbillon : Sur requête des habitants de la route du Bourbillon, M Deville propose de mettre en place une limitation de vitesse à 30 km/h pour la route du Bourbillon. Considérant qu'il est nécessaire de réaliser une étude plus approfondie pour envisager une modification de la limitation de la vitesse ou de prévoir un aménagement, M Deville charge M Clément de ce dossier.

Communication et activités économiques : Un dépliant va être conçu pour présenter les acteurs économiques locaux. Les commerçants, artisans, agriculteurs, etc, volontaires, financeront cette démarche de communication. Ces dépliants seront distribués lors des grandes marées et à la disposition du public en mairie et chez les commerçants participants.

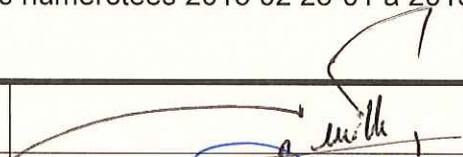
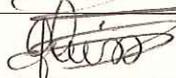
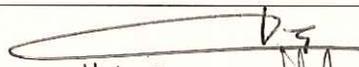
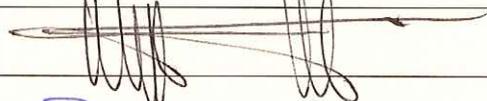
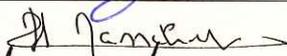
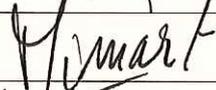
Jazz en Baie : M Deville informe qu'il rencontrera prochainement avec Mme Théault et M Dadu, le responsable du festival dans le but de connaître les conditions de programmation d'un concert sur la commune.

Préparation du repas des Aînés : Répartition des rôles, ceux prévus à la mise en place le samedi, et ceux qui participeront au service le dimanche.

Prochaines dates des conseils municipaux : 30 mars, 27 avril, 1er juin, 9 juillet, 31 août

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucun membre du conseil municipal ne demande la parole, la séance est levée à 23h45.

La présente séance contient dix délibérations numérotées 2015 02 23-01 à 2015 02 23-10.

Olivier DEVILLE	
Patrick CLÉMENT	
Jacques DADU	
François FAGUAIS	
Danièle GEERTS	
Édith GUISSÉ	
Valérie HERNOT	
Thierry HEUDES	
Abel JOUENNE	
Sébastien LECHARTIER	
Didier LECOLAZET	
Marie-Jo MANNEHEUT	
Sylvain MIMART	
Sandrine MONTÉCOT	Absente
Chantal THÉAULT	